



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONFERENCE SUR LES RYTHMES
SCOLAIRES EN PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-
FRANCE**

**DÉCISION N° DM-20-210
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP ;

CONSIDÉRANT la proposition de « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, d'une conférence portant sur les rythmes scolaires, le jeudi 5 novembre 2020 pour une dépense totale de 925 euros net de taxes (neuf cent vingt-cinq euros);

D É C I D E

DE SIGNER une convention pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » d'une conférence animée en binôme portant sur les rythmes scolaires le jeudi 5 novembre 2020 pour une dépense totale de 925 euros net de taxes (neuf cent vingt-cinq euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200914-lmc1H7713H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/09/2020 Date de Publication : 14/09/2020
